

**Avis d'entrée en vigueur
du Règlement 1135-20**

AVIS AU PUBLIC est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 4 mai 2020, le règlement suivant :

**Règlement 1135-20 concernant les nuisances et régi par la Ville de New
Richmond et abrogeant le Règlement 1112-19**

Le Règlement 1135-20 est déposé au bureau de la municipalité où toute personne peut le consulter pendant les heures normales d'affaires.

Donné à New Richmond,
Ce 6^e jour de mai 2020

Céline LeBlanc
Greffière